



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

financement de la dépendance

Question au Gouvernement n° 827

Texte de la question

FINANCEMENT DE LA DÉPENDANCE

M. le président. La parole est à M. Adrien Quatennens, pour le groupe La France insoumise.

M. Adrien Quatennens. Monsieur le Premier ministre, dimanche soir, le Président de la République a estimé que la mise en place d'une deuxième journée de solidarité était une « piste intéressante » à examiner pour financer notre protection sociale, et en particulier la dépendance.

M. Fabien Di Filippo. C'est un impôt déguisé !

M. Adrien Quatennens. Tout en promettant qu'il n'y aurait aucune hausse d'impôt, le Président projette donc que chaque Français travaille gratuitement une journée de plus pour rééquilibrer les finances sociales. Pour les salariés au SMIC, c'est une perte qu'on peut estimer à 80 euros par an.

M. Éric Straumann. C'est le rétablissement de la corvée !

M. Adrien Quatennens. Voilà qui vient doucher les espoirs de celles et ceux qui estimaient que malgré sa dureté pour les retraités, la bascule des cotisations sociales salariales vers la CSG leur rapporterait le fumeux « treizième mois » qui émergea un temps des éléments de langage du Gouvernement.

Résumons : il faudrait augmenter la CSG pour les retraités afin d'aider ceux qui travaillent, lesquels devraient travailler une journée de plus pour financer la dépendance des retraités ! Quel formidable tour de passe-passe ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes FI et GDR.)*

Mais il y a bien plus scandaleux, du fait de l'hyper-financiarisation de l'économie : les vingt-six journées de solidarité forcée avec les actionnaires ! Car c'est en moyenne le nombre de jours qu'un salarié travaille chaque année pour les rémunérer, contre seulement dix dans les années 1980.

Le Président a également déclaré vouloir remettre la France au travail, mais c'est précisément parce qu'elle travaille déjà, et durement, que ses actionnaires s'enrichissent autant ! Plutôt que d'instaurer la solidarité entre les plus pauvres en prenant aux uns pour donner aux autres, il serait grand temps d'établir la solidarité du capital envers le travail : vingt-six jours sont à votre disposition pour cela !

Quand allez-vous enfin mettre à contribution l'exorbitant coût du capital plutôt que de toujours ponctionner le travail que vous prétendez encourager ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes FI et GDR et sur plusieurs bancs du groupe NG.)*

M. Jean Lassalle. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Un député du groupe LR . Et de l'INSERM !

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Monsieur le député, vous soulevez la question de la dépendance et de son financement. Nous avons plusieurs fois eu l'occasion d'échanger dans cet hémicycle autour de ce réel défi que nous devons relever : financer la prise en charge de 5 millions de personnes âgées de plus de 85 ans en 2050 alors que notre pays en compte aujourd'hui seulement 1,5 million. Nous avons vu combien la prise en charge des personnes âgées est difficile pour les professionnels, qu'ils interviennent en EHPAD – établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – ou à domicile.

Dans le cadre du changement de la tarification des EHPAD, nous avons pris une mesure pour compenser les effets négatifs de la réforme, qui permettra aux EHPAD de bénéficier de la réforme...

M. André Chassaigne. Très partiellement !

Mme Mathilde Panot. Répondez à la question !

Mme Agnès Buzyn, ministreou de voir ses effets neutralisés.

Si cette disposition nous permet de gagner quelques années, elle ne nous dispense pas d'ouvrir le débat de la dépendance, qui est un débat de société.

Lors d'une interview au cours de laquelle M. Bourdin m'a interrogée sur les pistes, les assurances privées, l'ONDAM, nous avons évoqué la journée de solidarité, instaurée par M. Raffarin. Cette solution, qui a pu convenir à l'époque, ne règle pas tout, bien évidemment, et nous devons nous poser la question du modèle à privilégier pour le vieillissement. L'EHPAD n'est pas le seul. Quel modèle de qualité de vie ? Quel choix pour les personnes âgées ? Quel accompagnement entre le domicile et l'EHPAD ? Le débat est ouvert, toutes les pistes sont sur la table et nous aurons l'occasion d'en reparler. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM – Exclamations sur les bancs du groupe FI.)*

Données clés

Auteur : [M. Adrien Quatennens](#)

Circonscription : Nord (1^{re} circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 827

Rubrique : Dépendance

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 avril 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 avril 2018](#)